

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

Document d'entrée en relation

Document d'entrée en relation remis au client lors de la première rencontre, conforme à l'article 325-3 du règlement général de l'AMF et à l'article L520-1 du code des Assurances.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé. Le conseil en Gestion de Patrimoine est régi par différents textes et répond à différentes obligations légales selon les activités exercées.

À ce titre, ALPES PATRIMOINE INGENIERIE et ALPES PATRIMOINE VERCORS a adhéré à une organisation professionnelle représentative : l'ANACOFI-CIF (Association Nationale des Conseillers en Investissements Financiers) et s'est engagée à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI CIF (www.anacofi.asso.fr)

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant ainsi que vos proches. Les données collectées vous concernant ainsi que vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Conformément à la loi "informatique et libertés" et aux directives RGPD, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et d'un droit de rectification ainsi que d'un droit d'opposition à leur enregistrement et leur diffusion. Vous pouvez exercer ces droits par courriel, accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité portant votre signature, à l'adresse suivante : contact@alpes-patrimoine.com.

LES ENTREPRISES

ALPES PATRIMOINE HORIZON	SAS, capital 15 000 €, 509 388 419, RCS de Grenoble, 6420 Z
ALPES PATRIMOINE INGENIERIE	SARL, capital 7 800 €, 433 026 333, RCS de Grenoble, 7022Z
ALPES PATRIMOINE COURTAGE	SARL, capital 1 000 €, 490 911 674, RCS de Grenoble, 6622Z
ALPES PATRIMOINE VERCORS	SARL, capital 8 000 €, 892 692 948, RCS de Grenoble, 6619B

Siège social : 3, rue des Pins 38100 Grenoble

LES STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLES

ALPES PATRIMOINE INGENIERIE est immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance - ORIAS sous le n°07036055 au titre des activités réglementées suivantes :

- **CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF)** enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI CIF) sous le n° E008905 CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Adresse courrier AMF : 17 Place de la Bourse, 75082 PARIS Cedex 02. Adresse web : www.amf-france.org
- **AGENT IMMOBILIER**, Carte de Transaction Immobilière n° CPI 3801 2016 000 014280 délivrée par la C.C.I de Grenoble sans détention de fonds.

ALPES PATRIMOINE COURTAGE est immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance - ORIAS sous le n°09048302 au titre des activités réglementées suivantes :

- **INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE (IAS)**, en qualité de courtier type B au sens de l'article L520-1 du Code des Assurances.

ALPES PATRIMOINE VERCORS est immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance - ORIAS sous le n°21001597 au titre des activités réglementées suivantes :

- **CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF)** enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI CIF) sous le n° E009592 CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Adresse courrier AMF : 17 Place de la Bourse, 75082 PARIS Cedex 02. Adresse web : www.amf-france.org
- **INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE (IAS)**, en qualité de courtier type B au sens de l'article L520-1 du Code des Assurances.

ALPES PATRIMOINE INGENIERIE, ALPES PATRIMOINE COURTAGE et ALPES PATRIMOINE VERCORS disposent d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle couvrant ces diverses activités.

LES COUVERTURES ET GARANTIES

Ces couvertures sont conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès d' AIG Europe S.A

Police ORIA Finance & Patrimoine n° : 2 401.395 /RD00023098M - OC100000123

2 401.395 /- OC100000817 (Alpes Patrimoine Vercors)

Pour des montants de :

INTERMEDIAIRE D'ASSURANCE (APC – APV)

1 500 000 € par sinistre / 2 000 000 € par période d'assurances

CIF - CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (API – APV)

150 000 € par sinistre / 150 000 € par période d'assurance

AGENT IMMOBILIER (API)

150 000 € par période d'assurances

RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS (APH, API et APC)

150 000 € par période d'assurance

LES PARTENAIRES, COMPAGNIES ET FOURNISSEURS

ALPES PATRIMOINE INGENIERIE, ALPES PATRIMOINE COURTAGE et **ALPES PATRIMOINE VERCORS** n'ont aucun lien capitalistique avec les acteurs des marchés financiers ou de promotion immobilière, leur conférant ainsi un statut de société de Conseil en Gestion de Patrimoine.

La liste non exhaustive de nos partenaires et fournisseurs est indiquée ci-dessous et tenons à disposition sur simple demande tous nos accords (cette liste peut être enrichie à tout moment de nouveaux partenaires) :

Nature	Nom	Accord	Mode de rémunération
Assurance vie / Banque	Ageas, Apicil Life, AXA Théma, Cardif, Generali, HSBC, Primonial, MMA, Nortia, Swiss Life, UAF Life Patrimoine	Courtier, Partenaire	Commission
Gestionnaire de fonds	123 Venture, Altixia Reim, Audacia Sicavonline, Eiffel Investment Group / Alto Invest, Entrepreneur Venture, Gresham Banque, La Française AM, Perial, Sofidy, Vatel	Commercialisateur, Distributeur, Partenaire	Commission / Honoraire
Assurances	Afi Esca, Alptis, April, Entoria, Generali Vie, Metlife	Courtier, Partenaire	Commission
Promotion Immobilière	Cerenicimo - LB2S, Cogedim, Corsea Groupe, Histoire & Patrimoine, Nexity, Océanic Groupe, Proméor, Realodge	Agent Immobilier, Partenaire, Protocole	Commission
Conseil	Fidroit	Partenariat	Commission / Honoraire

LE MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION

ALPES PATRIMOINE INGENIERIE, ALPES PATRIMOINE COURTAGE et **ALPES PATRIMOINE VERCORS** peuvent appliquer les modes de rémunérations suivants :

- Facturation d'honoraires : notamment pour notre activité de conseil, dont la détermination est détaillée dans la lettre de mission (tarif horaire ou forfait), à titre indicatif, le tarif horaire de base est de 250 € HT soit 300 € TTC.
- Commissionnement par la compagnie, le fournisseur ou le partenaire au titre de nos activités CIF, d'Intermédiaire en assurance (IAS), de Mandataire en Opération de Banque (MOPSP) et immobilières.

Plus précisément, pour tout acte d'intermédiation en investissement financier, le conseiller est rémunéré par les frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 80 %*.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

*rémunération maximale en taux perçue par le conseiller de la part d'un partenaire et sur un client

LE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12
Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01^{er} mai 2017)

Modalités de saisine de l'entreprise : Pour toute réclamation vous pouvez contacter :

- Par courrier** : **ALPES PATRIMOINE**, 3 rue des pins 38100 Grenoble / **Par téléphone** 04 76 41 81 53 / **Par mail** contact@alpes-patrimoine.com
- Contacteur le Médiateur de l'Anacofi** : 92 rue d'Amsterdam 75009 PARIS / **Par téléphone** : 01 40 05 16 93 / **Par mail** : mediation@anacofi.asso.fr
- Pour les activités de CIF, contacter le Médiateur de l'AMF** : Madame Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la bourse, 75082 Paris Cedex 02 / **Par téléphone** 01 53 45 60 00 / <https://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>
- Pour les autres activités d'assurance, contacter la Médiation de l'assurance** : La médiation de l'assurance - TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09 / <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Nous nous engageons à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai;
- 2 mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

NOM, PRENOM, DATE ET SIGNATURE